



Webinaire

Renouvellement des RU en
Commissions des usagers



2 juin 2025

14h 15h30

Procédure de renouvellement 2025

Renouvellement **intégral** des mandats des représentants des usagers (RU) en Commission des Usagers (CDU) avec mise à la candidature de tous les postes dont le mandat arrive à terme en novembre.

Tous les mandats font l'objet d'un nouvel appel à candidatures :

- ✗ Aucun mandat ne sera reconduit automatiquement,
- ✓ Les RU, titulaires et suppléants, doivent candidater à nouveau s'ils souhaitent poursuivre leur engagement.

Calendrier

 **Dépôt des candidatures** par les associations agréées d'usagers du système de santé sur la plateforme « Démarches simplifiées » : du **13 mai au 13 juillet 2025**

 **Désignation et entrée en vigueur des nouveaux mandats** : à compter du **10 novembre 2025**

 Les RU actuellement en poste poursuivent leur mission jusqu'aux désignations.

 **Du 13 mai au 13 juillet 2025**

L'appel à candidatures a été lancé par l'ARS BFC le 13 mai 2025 et transmis par mail aux associations, aux RU et aux établissements de santé.

 Les **RU ou bénévoles associatifs candidats** doivent se rapprocher de leur association pour déposer leur dossier.
Les candidatures se font uniquement **via les associations agréées sur la plateforme « Démarches simplifiées »**.

Qui fait quoi ?

Les associations agréées

Pour susciter des vocations et recruter des RU, France Assos Santé propose deux outils :

- Un **guide** à destination des associations agréées, pour comprendre le rôle des RU, le cadre de leur désignation et développer la représentation des usagers au sein de votre structure.
- Un **dépliant** à diffuser, destiné à présenter de façon synthétique la représentation des usagers. Idéal pour faire connaître cette mission et susciter des vocations lors de vos événements ou temps forts associatifs.



 **Infos sur le site de l'ARS BFC :**

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/representants-des-usagers-en-commission-des-usagers>

Recruter des RU et susciter des vocations

Sessions de sensibilisation « **Devenir RU pourquoi pas moi ?** »
animées par France Assos Santé BFC :

 31 5 juin à Dijon

 31 24 juin à Besançon

 31 16 septembre à Dijon

Les associations agréées

Temps de concertation et d'échange entre les associations et les candidats (anciens ou nouveaux).

L'association prépare les pièces à fournir :

- **Justificatif d'agrément** (Commission Nationale d'Agrément (CNA) ou ARS)
- **Attestation d'autorisation** à utiliser l'agrément national (si concernée)

Dépôt des candidatures avant le 13 juillet exclusivement par les associations agréées, via le formulaire sur la plateforme « **Démarches Simplifiées** »

 1 formulaire = un représentant proposé (possibilité de sélectionner jusqu'à 4 postes par formulaire).



Les représentants des usagers

Vous souhaitez poursuivre votre engagement en CDU ou vous souhaitez candidater :

1. Se rapprocher de votre association agréée,
2. Lui demander de déposer une nouvelle candidature en votre nom via la plateforme « Démarches Simplifiées ».

Pièces à fournir :

- Les **établissements** où vous souhaitez postuler : précisez Titulaire ou Suppléant
- Vos **coordonnées** postale, téléphonique et mail
- Votre **situation**
- Le **justificatif de suivi de la formation de base obligatoire RU** ou une déclaration sur l'honneur de participation à la prochaine session dans un délai de 6 mois à compter de la date de nomination,
- Le cas échéant, **les sièges occupés actuellement** : préciser l'instance, l'établissement,
- Vos **motivations**.



Les établissements de santé

En tant qu'établissement de santé, vous n'êtes pas en charge du dépôt des candidatures. Les candidatures doivent être déposées **exclusivement par des associations agréées** via la plateforme dédiée.

Cependant, votre implication est essentielle pour assurer la bonne coordination de ce renouvellement. À ce titre, nous vous invitons à :

- **Informers les représentants des usagers** actuellement en fonction dans votre établissement de la procédure de renouvellement en cours,
- **Faciliter la transmission des informations utiles aux associations agréées** partenaires susceptibles de proposer des candidatures,
- **Anticiper l'échéance des mandats en cours**, qui arriveront à terme à la date du 10 novembre 2025.

👉 Les représentants actuellement en poste doivent assurer la continuité de leur mandat jusqu'à cette date, afin de garantir la représentation des usagers sans interruption.

Étude des candidatures

 **À partir du 15 juillet 2025**

Critères retenus pour l'aide à l'étude des candidatures :

- **Le nombre de mandats** de RU, (titulaires/suppléants),
- **La diversité des associations** d'appartenance des RU dans une même CDU est à privilégier autant que possible,
- Le nombre de RU membre d'une association dont **l'activité est en lien avec la spécialité de l'établissement** est à prendre en compte, (ex : RU spécialisés psychiatrie, addictologie etc...),
- Les candidatures de **nouveaux RU** « sont à mixer », réunir nouveaux et plus expérimentés (nouveau souffle, tutorat possible etc...),
- **Femme/Homme**, tendre vers une parité autant que possible,
- Situation **géographique**, privilégier la proximité domicile/établissement,
- Suivi des **formations**, ou à minima de la formation de base obligatoire, vérifier si la formation RUEA a été suivie au cours du mandat précédent si RU désigné en 2022.

Désignations

 **À partir du 10 novembre 2025**

Le DG ARS signe les courriers de désignations des RU en CDU.

Ceux-ci sont transmis :

- **Aux établissements de santé**
- **Aux associations agréées**
- **Aux représentants des usagers**
- **A France Assos Santé BFC**

Formation de base obligatoire

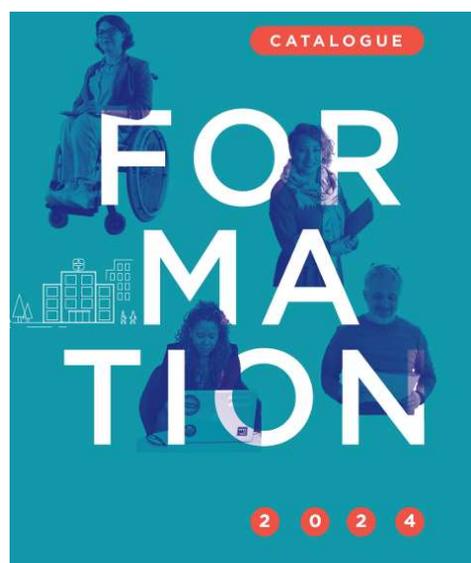
RU En Avant

- Pour les représentants nouvellement nommés,
- Formation de 18h : 12h en présentiel, 3h en e-learning et 3h en classe virtuelle,
- Formation indemnisée,
- Sessions organisées en région, possibilité de la suivre dans une région limitrophe au siège à Paris.

Contact :

Correspondante formation France Assos Santé BFC Elodie HONG-VAN
ehongvan@france-assos-sante.org

Parcours de formation



- **D'autres formations sont proposées**, sur les missions du représentant des usagers, les droits des usagers, l'organisation du système de santé, les spécificités de l'instance dans laquelle le RU siège, la posture du RU (écoute active, prise de parole) etc.
- Ce sont des **formations gratuites** prises en charge par France Assos Santé.

Contacts

Pour toute question, les équipes de l'ARS BFC et de France Assos Santé BFC restent à votre disposition :

 ARS-BFC-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

Tél. 06.99.00.18.36

 bourgogne-franche-comte@france-assos-sante.org

 **Antenne de Dijon**

Tél. 03.80.49.19.37

 **Antenne de Besançon**

Tél. 03.81.51.84.31

